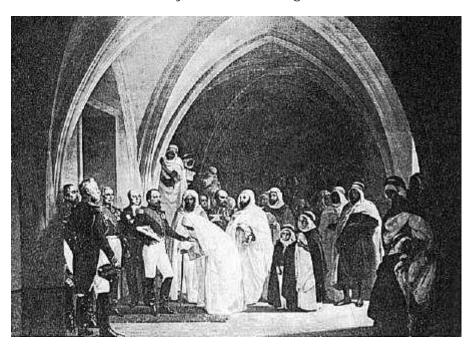
REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

Lettre de NAPOLEON III sur l'Algérie





[Au cours d'une grande tournée en France méridionale, NAPOLEON 3 s'arrête inopinément à Amboise, sur le chemin du retour à Paris, le 16 octobre 1852, se fait conduire en grand arroi au château et annonce à l'émir qu'il est désormais libre. ABD-EL-KADER remercie avec émotion et dit en aparté : « D'autres ont pu me terrasser, d'autres ont pu m'enchaîner; mais Louis-Napoléon est le seul qui m'ait vaincu »].

Prétendant, Président de la République, Empereur, Napoléon III appliquera à l'étude du problème algérien ses habituelles méthodes d'information personnelle, de constitution de dossiers minutieux et de méditations secrètes.

Bien avant son accession au pouvoir il avait retenu, de ses lectures étendues et d'avis autorisés, l'impression parfaitement exacte que la politique de la monarchie de Louis-Philippe en Algérie avait été des plus incohérentes de 1830 à 1848. Ce pays valait-il d'ailleurs tant d'efforts et de sacrifices? Que pouvait-on en espérer raisonnablement en dehors de l'avantage d'une deuxième façade sur la Méditerranée, à 800 kilomètres seulement des côtes du Languedoc et de Provence? Certes, la suppression de la piraterie barbaresque était en soi un résultat d'une grande importance et l'on ne risquait plus désormais de voir le savant M. ARAGO, républicain farouche, tomber à nouveau aux mains de la Course d'Alger pendant un voyage en mer, comme il lui advint, sous le Premier Empire!

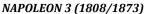
La politique indigène de Napoléon III a le mérite de la cohérence. Elle est aussi fort en avance sur son temps. Fait plus rare encore, elle se traduit par des actes.

Les indigènes ont désormais le droit d'acheter les terres vendues par l'État.

Le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 fixe les conditions d'accession des Musulmans et des Juifs à la citoyenneté française, sans abandon de leur statut personnel. Ils peuvent même jouir des droits entiers du citoyen en acceptant les lois civiles et politiques des Français. Ils sont admis à servir dans l'armée comme à remplir des fonctions et emplois civils en Algérie.

Extraits de la lettre de l'empereur NAPOLEON III au duc de MALAKOFF, gouverneur général de l'Algérie, le 6 février 1863.







Le maréchal Aimable PELISSIER (1794/1864), duc de Malakoff.

[Napoléon III a porté son choix sur PELISSIER, vieil africain, vaillant soldat, parce qu'il sait l'homme d'une énergie farouche et fort redouté de tous par ses terribles colères. Hélas ! Le maréchal, alourdi par la bonne chère, marié sur le tard à une très jeune femme, cousine de l'Impératrice, n'est plus qu'un vieillard atrabilaire, bien incapable d'imprimer la moindre impulsion réfléchie à l'Algérie. Il tombera vite sous l'influence de son directeur des Affaires civiles, le préfet Mercier-Lacombe, tout dévoué aux intérêts de la colonisation. PELISSIER décéde en 1864 c'est le maréchal de MAC-MAHON, duc de Magenta, qui prend les fonctions de gouverneur général de l'Algérie le 19 septembre 1864. Il les conservera jusqu'au 26 juillet 1870.]

Monsieur le Maréchal,

« Le Sénat doit être saisi bientôt de l'examen des bases générales de la constitution de l'Algérie ; mais, sans attendre sa délibération, je crois de la plus haute importance de mettre un terme aux inquiétudes excitées par tant de discussions sur la propriété arabe. La bonne foi comme notre intérêt bien compris nous en font un devoir.

Lorsque la Restauration fit la conquête d'Alger, elle promit aux Arabes de respecter leur religion et leurs propriétés. Cet engagement solennel existe toujours pour nous, et je tiens à honneur d'exécuter, comme je l'ai fait pour ABD-EL-KADER, ce qu'il y avait de grand et de noble dans les promesses des gouvernements qui m'ont précédé. [...]

On compte en Algérie trois millions d'Arabes et deux cent mille Européens, dont cent vingt mille Français. Sur une superficie d'environ quatorze millions d'hectares dont se compose le *Tell*, deux millions sont cultivés par les indigènes. Le domaine exploitable de l'État est de deux millions six cent quatre-vingt-dix mille hectares [...]. Sur les quatre cent vingt mille hectares concédés aux colons, une grande partie a été soit revendue, soit louée aux Arabes par les concessionnaires, et le reste est loin d'être entièrement mis en rapport. Quoique ces chiffres ne soient qu'approximatifs, il faut reconnaître que, malgré la louable énergie des colons et les progrès accomplis, le travail des Européens s'exerce encore sur une faible étendue, et que ce n'est certes pas le terrain qui manquera de longtemps à leur activité.

En présence de ces résultats, on ne peut admettre qu'il y ait utilité à cantonner les indigènes, c'est-à-dire prendre

une certaine portion de leurs terres pour accroître la part de la colonisation.

Aussi est-ce d'un consentement unanime que le projet de cantonnement soumis au conseil d'État a été retiré. Aujourd'hui il faut faire davantage : convaincre les Arabes que nous ne sommes pas venus en Algérie pour les opprimer et les spolier, mais pour leur apporter les bienfaits de la civilisation. Or, la première condition d'une société civilisée, c'est le respect du droit de chacun. [...]

Cherchons donc par tous les moyens à nous concilier cette race intelligente, fière, guerrière et agricole. La loi de 1851 avait consacré les droits de propriété et de jouissance existant au temps de la conquête ; mais la jouissance, mal définie, était demeurée incertaine. Le moment est venu de sortir de cette situation précaire. Le territoire des tribus une fois reconnu, on le divisera par *douars*, ce qui permettra plus tard à l'initiative prudente de l'administration d'arriver à la propriété individuelle.

Maîtres incommutables de leur sol, les indigènes pourront en disposer à leur gré, et de la multiplicité des transactions naîtront entre eux et les colons des rapports journaliers, plus efficaces pour les amener à notre civilisation que toutes les mesures coercitives.

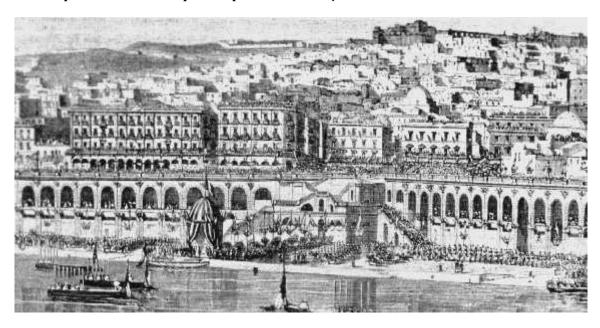
La terre d'Afrique est assez vaste, les ressources à y développer sont assez nombreuses pour que chacun puisse y trouver place et donner un libre essor à son activité, suivant sa nature, ses mœurs et ses besoins.

Aux indigènes, l'élevage des chevaux et du bétail, les cultures naturelles au sol.

A l'activité et à l'intelligence européennes, l'exploitation des forêts et des mines, les desséchements, les irrigations, l'introduction des cultures perfectionnées, l'importation de ces industries qui précèdent ou accompagnent toujours les progrès de l'agriculture.

Au gouvernement local, le soin des intérêts généraux, le développement du bien-être moral par l'éducation, du bien-être matériel par les travaux publics. A lui le devoir de supprimer les réglementations inutiles et de laisser aux transactions la plus entière liberté. En outre, il favorisera les grandes associations de capitaux européens, en évitant désormais de se faire entrepreneur d'émigration et de colonisation, comme de soutenir péniblement des individus sans ressources attirés par des concessions gratuites.

Voilà, Monsieur le Maréchal, la voie à suivre résolument; car, je le répète, l'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais un royaume arabe. Les indigènes ont, comme les colons, un droit égal à ma protection, et je suis aussi bien l'Empereur des Arabes que l'Empereur des Français ».



Le boulevard de l'impératrice à Alger dont la première pierre fut posée en 1860 est terminé en 1865.

En 1865, le 14 juillet, dans le cadre de sa politique du "royaume arabe", Napoléon III promulgue un sénatusconsulte qui permet aux indigènes musulmans et israélites de demander à "jouir des droits de citoyen français"; l'étranger justifiant de trois années de résidence en Algérie peut bénéficier de la même procédure. Pour la première fois, la pleine nationalité s'ouvre aux indigènes juifs et musulmans. Les trois catégories d'habitants d'Algérie non pleinement français, - les 30 000 juifs, les 3 millions de musulmans et les 250 000 étrangers - sont traités séparément mais presque sur le même pied, dans ce droit de la nationalité ad hoc qui s'applique dorénavant en Algérie.

La naturalisation individuelle ouverte par le sénatus-consulte de 1865 est mal vue des Oulémas qui considèrent ceux qui la demandent et l'obtiennent comme des M'TOURNI, c'est-à-dire des renégats.

Le décret CREMIEUX, quant à lui date du 24 octobre 1870.

B. n° 8. — 109 — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

N° 136. — Décret qui déclare citoyens français les Israélites indigènes de l'Algérie.

Du 24 Octobre 1870.

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE DÉCRÈTE :

Les israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français; en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française, tous droits acquis jusqu'à ce jour restant inviolables.

Toute disposition législative, tout sénatus-consulte, décret, règlement ou ordonnance contraires, sont abolis.

Fait à Tours, le 24 Octobre 1870.

Signé Ad. Chémieux, L. Gambetta, Al. Glais-Bizoin, L. Fourichon.

K. DAOUD « L'exploitation de la colonisation de l'Algérie doit cesser »

Source: http://www.lefigaro.fr/livres/2017/02/20/03005-20170220ARTFIG00133-kamel-daoud-l-exploitation-de-la-colonisation-de-la-algerie-doit-cesser.php



L'écrivain algérien qui publie *Mes indépendances*, réagit aux propos du leader d'En Marche! et estime que la réconciliation est nécessaire pour construire l'avenir.

Pour Kamel DAOUD, il n'est plus temps de ressasser l'histoire. Invité de la matinale d'Europe 1 ce lundi 20 février, l'écrivain et journaliste algérien, interrogé sur les propos d'Emmanuel MACRON concernant la colonisation en

Algérie, n'a pas manié la langue de bois. Pas son genre. Il accorde un mérite au candidat du mouvement En marche!, celui de rompre avec le discours habituel sur le sujet. «Je pense qu'il faut qu'il y ait quelqu'un qui tranche à un moment donné, qu'on avance dans le présent pour construire le futur», a-t-il déclaré au micro de Thomas SOTTO.

Pour l'écrivain qui publie *Mes indépendances*, recueil de ses chroniques (182 sur plus de 2 000) réalisées entre 2010 et 2016 au *Quotidien d'Oran*, alimenter l'acrimonie autour de la colonisation algérienne entrave l'élaboration d'une relation constructive basée sur l'avenir. «*Je suis partisan qu'on arrête de ressasser cette histoire. J'ai assez payé de ma vie personnelle. Je pense que la France a le droit de faire œuvre positive dans le présent, au lieu de chercher combien elle a fait de routes en Algérie par le passé», estime encore l'auteur.*

Avant de plaider, lassé: «L'exploitation du fonds de commerce de la guerre de libération en Algérie doit cesser, ici et en Algérie, parce qu'on est fatigués.» Kamel DAOUD, menacé de mort dans son pays, va même plus loin, lorsque dans l'une de ses chroniques, Peut-on encore oser demander des excuses à la France, il dénonce une certaine hypocrisie de son pays envers l'Hexagone: «Quand on a des gens qui viennent chez vous, qui s'installent, qui se soignent, qui ont des biens, je trouve quand même assez osé de réclamer des excuses à la France», ciblant les élites algériennes, qui viennent en France parce qu'elles ne se fient pas aux structures de leur pays.

Kamel DAOUD, prix Goncourt du premier roman en 2015 pour *Meursault, contre-enquête* ouvrage qui revisite *L'Étranger* de CAMUS, est l'objet de menaces de mort en Algérie, depuis 2014. Le chef des salafistes algériens, l'imam Abdelfatah Hamadache ZIRAOUI appelait alors les autorités algériennes à condamner publiquement à mort l'écrivain pour ses propos tenus sur l'islam lors d'une retransmission de l'émission *On n'est pas couché* sur *France2*. La justice algérienne a tranché, en mars dernier, condamnant le prédicateur à six mois de prison, dont trois ferme.

Après la polémique qui a suivi sa tribune publiée dans *Le Monde*, sur les agressions sexuelles présumées du 31 décembre à Cologne, Kamel DAOUD a décidé d'arrêter le journalisme pour se consacrer à la littérature: «*Ce n'est pas une démission, une lâcheté, une abdication, mais j'ai juste envie de changer de mode d'expression. J'exerce mon droit d'être libre*», confiait-il alors au journal *Le Temps d'Algérie*.

ALGERIE: Propos de MACRON...« Silence officiel gêné

Source: http://www.tsa-algerie.com/20170220/propos-de-macron-colonisation-gene-officielle-a-alger/

Extraits: [...

Les déclarations du candidat à l'élection présidentielle française Emmanuel MACRON sur la colonisation qualifiées de « crime contre l'humanité » ont provoqué « un tsunami » en France et dévoilé un malaise en Algérie.

Aucun responsable français n'avait prononcé les mots de MACRON sur la colonisation. Les historiens ont franchi le pas depuis longtemps, mais ils n'ont pas été suivis jusque-là par les politiques.

À Alger, on n'a visiblement pas saisi la portée d'un tel message d'un candidat qui pourtant a été reçu comme un chef d'État lors de sa visite, il y a une semaine. MACRON a passé plus de deux heures avec le Premier ministre Abdelmalek SELLAL, il a été reçu par les ministres des Affaires étrangères, de l'Éducation et des Affaires religieuses et a été convié à une réunion avec les hommes d'affaires algériens.

Mais, ses propos sur la colonisation ont été suivis d'abord par un lourd silence, puis par de timides réactions.

Le ministre des Moudjahidine, Tayeb ZITOUNI a réagi indirectement en répétant que « la France doit assumer ses responsabilités envers l'Algérie ». Et Ahmed OUYAHIA, directeur de cabinet à la présidence de la République et secrétaire général du RND, a même minimisé la portée des déclarations de MACRON en parlant de « discours électoraliste » après avoir souligné que la France était venue en Algérie « pour nous effacer »

[...Petites vérités

Visiblement, les petites vérités historiques font encore peur en Algérie, y compris au sein de la sphère intellectuelle. Les historiens français ont plus avancé dans l'écriture et la recherche sur la guerre d'indépendance que leurs homologues algériens.

À peine 400 livres d'Histoire ont été écrits en Algérie depuis 1962 ! Des événements historiques importants n'ont pas encore fait l'objet de recherches sérieuses et approfondies comme l'assassinat d'Abane Ramdane, la Bleuite, les essais atomiques du Sahara, les querelles du Congrès de la Soummam, l'action du Malg, le MNA, etc.

Une grande partie des archives de la Guerre de libération nationale n'a pas encore été libérée pour permettre une écriture indépendante de l'Histoire. Archives qualifiées d'explosives par l'historien Mohamed HARBI. Ni la classe politique, ni les historiens ne font pression pour que l'histoire du mouvement national soit soumise à la critique, à l'analyse et au débat. « L'exploitation » politique de l'Histoire contemporaine en Algérie peut expliquer ces hésitations.

Les autorités algériennes soufflent le chaud et le froid. Tout dépend du moment et de l'opportunité. L'histoire du mouvement national est convoquée parfois pour crédibiliser un projet politique conjoncturel. Et parfois, les méfaits de la colonisation sont oubliés pour servir des intérêts politiques ou économiques. Cette logique est liée au fait que « la légitimité historique » est toujours un terrain fertile cinquante-cinq ans après l'indépendance de l'Algérie.

Var-Matin 19 février 2017 Harkis, Pieds-Noirs de toutes les couleurs politiques, et

Le dossier du dimanche

Pieds-noirs et FN donnent de la voix contre Macron

En marge de son meeting toulonnais, près de 300 personnes ont manifesté contre les propos d'Emmanuel Macron sur la colonisation. « Je vous ai compris », leur a-t-il répondu à la tribune

est un peu plus de 15 h, devant les grilles qui mênent au Zénith de Toulon. La Marseillaise retentit. Des porte-drapeaux d'associations patriotiques, étendard bleu-blancrouge au vent, font le forcing contre les policiers. Plus tout jeunes, mais non moins déterminés. Derrière eux, la foule pousse. Pêle-mêle, des pieds-noirs, des harids, leurs descendants, ou encore des militants nationalistes ou membres du Front national... Ils poussent, ils veulent voir Emmanuel Macron. «Mocron en prison! Macron en prison!», crie un homme. Un policier reçoit un gnon, un autre perd son calot dans la bousculade

Souvenirs et FN

Quelques giclures de gaz lacrymo partent, touchant au passage un an-cien combattant. Les policiers repoussent la foule, ferment le portail. Les pieds-noirs ne pourront pas aller bavarder avec l'ancien ministre de l'Économie, « La police est contre les Français! », hurle David, du Parti de la France, avant de traiter les militants pro-Macron de « collobos ». « Arrêtez de dire ça, les policiers ont des ordres!», tente une vieille dame Bon, on n'est pas rentré, je ne suis pas content/lance, goguenard, Manuel Fernandez, ancien combattant qui a ressorti l'uniforme pour l'occa-sion. On voulait voir M. Macron pour lui dire que ce qu'il a dit sur l'Algérie, c'est faux ! «

Non, décidément, les paroles d'Emmanuel Macron, qualifiant le 14 février dernier sur une chaîne algé-





« Crime contre l'humanité » : le mot qui ne passe pas pour les pieds-noirs, réunis avec des représentants du Front national à l'entre du meeting, hier. « Vous êtes des courageux / Vous êtes venus jusqu'ici alors que dehors il y en avait qui ne voulaient pas vous laiss entrer », a lancé le candidat à la présidentielle en préambule de son discours, pointant la responsabilité du FN. (Photos Blanchard/Bourr

rienne la colonisation française en Suline et les bolcheviques! », s'étran-Algérie de «crime contre l'humanité» ne passent pas chez les pieds-noirs. Alors, pour le grand raout toulonnais du candidat à la présidentielle, ils étaient près de 300, réunis à l'initiative d'Hervé Cuesta, président du collectif «Non au 19 mars 1962» à protester contre le leader d'En Marche! Un manifestant concède qu'il est prêt à reconnaître l'existence d'«injustices» à l'encontre des populations musulmanes du temps de la puissance coloniale française, mais le « crime contre l'humanité », non, ca ne passe pas. «Un crime contre l'homanité, c'est Hitler et les nazis,

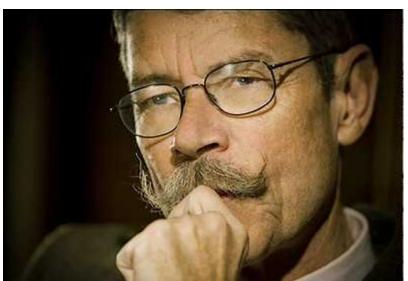
gle Jean Fichera, Toulonnais de 70 ans. « Mon père venait de Constan-tine, làche Jean-Luc. D tui, à 20 ans. il a fait le débarquement de Provence et est remonté jusqu'en Allemagne! »

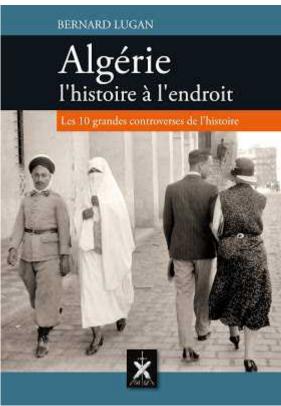
Le général Piquemal présent

Les nerls sont à vifs, les souvenirs encore frais chez certains. « Le 5 juillet 1962, à Oran, j'avais 4 ans et demi quand les Européens se sont fait massacrer après le cessez-le-leu... souffle Patricia, une fonctionnaire. Lai vu des gens se faire égonger dans la rue et l'armée avait l'ordre de rester dans les casernes. L'ai fait des cauchemars jusqu'à 15 ans ! » Dans la foule, on croise des anciens de l'OAS et quelques « célébrités », comme l'ancien général Christian Piquemal. «Ce qu'a dit M. Macron, ca revient à dire que 64 millions de Français sont des criminels contre l'Immanité! On va porter plainte!», lance l'ancien gradé, alors que retentit le chant des Africains. Pas mal d'élus frontistes sont également de la partie, comme le conseiller municipal FN Amaury Navarranne. Et, même si Hervé Cuesta avoue qu'une partie des tracts a été financée par le FN, Jeanne Etthari, fille de harki et

présidente de Mémoire Unité Dignité des Rapatriés d'Algérie (MLDRA), jure que ce parti n'a pas récupéré la manifestation. De pieds-noirs de gauche ont aussi fait le déplacement. «J'ai même apercu quelques communiates», lâche, les larmes aux yeux, le militant socia-liste Hervé Bertolotti, natif d'Alger. À la fin de son meeting, Macron a reconnu avoir blessé de nombreux pieds-noirs. Et, paraphrasant De Gaulle, a lancé à leur adresse : «Je oous ai comprists. Pas sûr que ce soit à leur goût.

SIMON FONTVIEILLE





Lettre ouverte à Monsieur Emmanuel MACRON

Homme politique né d'une PMA entre le grand capital et les Minotaures de la repentance.

Lancé sur le marché politique tel un nouveau smartphone, vous êtes, Monsieur MACRON, un ignorant butor dont les propos concernant la colonisation sont doublement inadmissibles.

1-En premier lieu parce qu'ils furent tenus à Alger, devant ces rentiers de l'indépendance qui, pour tenter de cacher leurs échecs, leurs rapines et la mise en coupe réglée de leur pays, mettent sans cesse la France en accusation.

Certains qui, parmi votre auditoire, applaudirent à vos propos d'homme soumis (cf. Houellebecq), et devant lesquels vous vous comportâtes effectivement en *dhimmi*, sont en effet ceux qui, le 1er novembre 2016, publièrent un communiqué exigeant que la France :

« (…) présente des excuses officielles au peuple algérien pour les crimes commis durant les 132 ans de colonisation et pour les crimes coloniaux perpétrés à l'encontre du peuple algérien afin de rappeler les affres de la répression, de la torture, de l'exil, de l'extermination et de l'aliénation identitaire car l'histoire du colonialisme restera marquée par ses crimes de sang et ses pratiques inhumaines ».

Candidat à la présidence de la République française, vous avez donc donné votre caution à de telles exigences autant outrancières qu'insultantes. Ce faisant, vous vous êtes fait le complice des pressions et chantages que l'Algérie exerce à l'encontre de la France afin d'obtenir d'elle une augmentation du nombre des visas ou tel ou tel avantage diplomatique ou financier. En d'autres temps, vous auriez donc pu être poursuivi pour « Atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ».

2-Ensuite parce que vos propos constituent non seulement un recul de l'état des connaissances, mais également le viol de ce consensus historique auquel étaient arrivés les historiens des deux rives de la Méditerranée. Or, par ignorance ou par misérable calcul électoraliste, vous les avez piétinés.

Au nom de quelle légitimité scientifique avez-vous d'ailleurs pu oser les tenir ? Avez-vous seulement entendu parler des travaux de Jacques MARSEILLE, de ceux de Daniel LEFEUVRE ou encore des miens ?

Oser parler de « crime contre l'humanité », maladroitement rectifié en « crime contre l'humain », au sujet de la colonisation revient en réalité à classer cette dernière au niveau des génocides du 20e siècle, ce qui est

proprement scandaleux. Sur ce terrain, vous voilà donc encore plus en pointe que Christiane TAUBIRA, ce qui n'est pas peu dire...

Pierre VIDAL-NAQUET pourtant militant de la décolonisation et « porteur de valises » assumé du FLN écrivait à ce sujet :

« Assimiler peu ou prou le système colonial à une anticipation du III^e Reich est une entreprise idéologique frauduleuse, guère moins frelatée que l'identification, à Sétif, (...) de la répression coloniale aux fours crématoires d'Auschwitz et au nazisme (...). Ou alors, si les massacres coloniaux annoncent le nazisme, on ne voit pas pourquoi la répression sanglante de la révolte de Spartacus, ou encore la Saint-Barthélemy, ne l'auraient pas tout autant annoncé... En histoire, il est dangereux de tout mélanger. Un sottisier peut-il tenir lieu d'œuvre de réflexion ? (...) L'air du temps de la dénonciation médiatique (...), le contexte social, économique et politique actuel est encore fécond qui continuera à générer de telles tonitruances idéologiques à vocation surtout médiatique ». J'ajoute électoralistes.

Vous devriez pourtant savoir, Monsieur le candidat à la présidence de la République, qu'en créant l'Algérie, la France donna un nom à une ancienne colonie ottomane, traça ses frontières, unifia ses populations, y créa une administration et toutes ses infrastructures.

Ce faisant, y aurait-elle commis un « crime contre l'humanité » ou « contre l'humain » ? Les chiffres de l'accroissement de la population ne semblent pas l'indiquer puisqu'en 1830, la population musulmane de l'Algérie n'excédait pas 1 million d'habitants alors qu'en 1962 elle avait bondi à 12 millions.

Serait-ce donc en commettant des « crimes contre l'humanité » que la France, ses médecins et ses infirmiers soignèrent et vaccinèrent les populations et firent reculer la mortalité infantile? Serait-ce parce qu'elle commettait des « crimes contre l'humain » que chaque année, à partir du lendemain du second conflit mondial, 250 000 naissances étaient comptabilisées en Algérie, soit un accroissement de 2,5 à 3% de la population, d'où un doublement tous les 25 ans? A ce propos, relisons René SEDILLOT:

« La colonisation française a poussé l'ingénuité - ou la maladresse - jusqu'à favoriser de son mieux les naissances : non seulement par le jeu des allocations familiales, mais aussi par la création d'établissements hospitaliers destinés à combattre la stérilité des femmes. Ainsi, les musulmanes, lorsqu'elles redoutaient d'être répudiées par leurs maris, faute de leur avoir donné des enfants, trouvaient en des centres d'accueil dotés des moyens les plus modernes tout le secours nécessaire pour accéder à la dignité maternelle. (...) » (L'histoire n'a pas de sens, Paris, 1965, page 71).





Enfin, puisque vos propos indécents tenus à Alger obligent à faire des bilans comptables, voici, Monsieur le candidat à la présidence de la République, celui qui peut être fait au sujet de l'Algérie française : en 132 années de présence, la France créa l'Algérie, l'unifia, draina ses marécages, bonifia ses terres, équipa le pays, soigna et multiplia ses populations, lui offrit un Sahara qu'elle n'avait jamais possédé après y avoir découvert et mis en exploitation les sources d'énergie qui font aujourd'hui sa richesse.

Comme je ne cesse de l'écrire depuis des années, en donnant l'indépendance à l'Algérie, la France y laissa 70 000 km de routes, 4 300 km de voies ferrées, 4 ports équipés aux normes internationales, une douzaine d'aérodromes principaux, des centaines d'ouvrages d'art (ponts, tunnels, viaducs, barrages etc.), des milliers de bâtiments administratifs, de casernes, de bâtiments officiels qui étaient propriété de l'Etat français; 31 centrales hydroélectriques ou thermiques; une centaine d'industries importantes dans les secteurs de la construction, de la métallurgie, de la cimenterie etc., des milliers d'écoles, d'instituts de formations, de lycées, d'universités. Dès l'année 1848, et alors que la conquête de l'Algérie était loin d'être achevée,

16 000 enfants en majorité musulmans étaient scolarisés. En 1937 ils étaient 104 748, en 1952 400 000 et en 1960 800 000 avec presque 17 000 classes, soit autant d'instituteurs dont les 2/3 étaient Français (Pierre GOINARD, *Algérie* : *L'œuvre française*. Paris, 1986).

En 1962, il y avait en Algérie, un hôpital universitaire de 2 000 lits à Alger, trois grands hôpitaux de chefs-lieux à Alger, Oran et Constantine, 14 hôpitaux spécialisés et 112 hôpitaux polyvalents, soit le chiffre exceptionnel d'un lit pour 300 habitants.

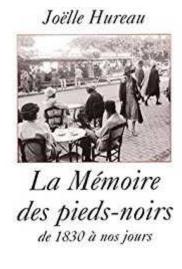
Tous ces équipements, toutes ces infrastructures, tous ces établissements ainsi que les personnels qui les faisaient fonctionner avaient été payés par la France et avec l'argent des Français.

Monsieur le candidat à la présidence de la République, je vous poste ce jour en RAR mon dernier livre « *Algérie, l'histoire à l'endroit* », afin que vous puissiez mesurer l'abîme séparant la réalité historique de vos inacceptables propos.

Conférence

Le 25 Février 2017, à 16 heures précises, une conférence sera animée par Madame Joëlle HUREAU à la salle de l'Ecoute du Port - Boulevard de la Jetée - (66140 - CANET Port*), et organisée par l'Association Canétoise des Pieds-Noirs et leurs Amis (ACAPNA), sur le thème : « Ce cavalier sur la place Duc d'Orléans (1810/1842)»





PERRIN

Joëlle HUREAU-ARTIGAU est née à Tunis. Elle est Agrégée de l'Université, titulaire d'un DEA et d'un doctorat de l'IEP de Paris (Histoire), ancien professeur de lycée et de classe préparatoire, elle est également l'auteure de *La Mémoire des pieds-noirs* (Orban, 1987; Perrin, 2001; Perrin-Tempus, 2010) et d'une biographie de Ferdinand-Philippe, duc d'Orléans (Perrin, 1995).

La participation aux frais est de 5 euros par personne. L'accueil sera fait dès 15 H 30 à l'Ecoute du Port et les organisateurs vous souhaitent d'avance la bienvenue. A l'issue un pot d'amitié vous sera offert.

*Pour ceux qui ne connaissent pas, vous pouvez y accéder en voiture en vous rendant vers le Port de CANET (66), puis à partir du parking AJACCIO il faut alors longer les bassins d'amarrage des bateaux de plaisance. Vous tournez à droite, et là, vous accédez au parking qui dessert l'Ecoute du Port. Un escalier vous amène à une terrasse qui domine l'ensemble du port et qui donne accès à la salle de conférences.

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO